

SIEA de la Mercantine à Maisod

Avis d'enquête publique

1ère insertion

Zonage d'assainissement des communes de Charchilla et Maisod

Par arrêté n° 01/2017 du SIEA de la Mercantine du 25/09/2017, le président du SIEA de la Mercantine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, pour la création d'un zonage d'assainissement sur les communes de Charchilla et Maisod.

Monsieur Daniel Bourgeois, cadre immobilier en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Besançon, comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera dans les mairies de Charchilla et Maisod, du 14 Octobre 2017 au 14 Novembre 2017 à 12 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le commissaire-enquêteur recevra les :

- 23 Octobre 2017 de 14h à 16 heures en mairie de Charchilla
- 28 Octobre 2017 de 9h30 à 11h30 en mairie de Maisod
- 9 Novembre 2017 de 14h à 16 heures en mairie de Charchilla
- 14 Novembre 2017 de 10h à 12 heures en mairie de Maisod

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le zonage pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : SIEA de la Mercantine, à l'attention du commissaire-enquêteur, 230 route du Pont de la Pyle, 39260 Maisod, ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : zonage.siea@maisod.fr avec pour objet : Zonage SIEA à l'attention du commissaire-enquêteur.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le zonage pourra faire l'objet d'une approbation par délibérations du SIEA de la Mercantine et des communes de Maisod et Charchilla.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès du SIEA de la Mercantine dont le siège est en mairie de Maisod, ainsi que sur le site internet de la commune de Maisod à l'adresse suivante : www.maisod.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur dans les mairies de Charchilla et Maisod et sur le site Internet de Maisod pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Maisod, le 19 Septembre 2017.

Michel Blaser, Président du SIEA de la Mercantine